



Mairie de Chalifert  
À l'attention de Monsieur le Maire  
Rue Louis Braille  
77 144 Chalifert

Moret-Loing-et-Orvanne, le 13 avril 2018

Monsieur le Maire,

Consultés par les services de l'État, nous avons étudié votre projet de PLU.

Nous avons noté que votre commune a préservé les zones humides dans son document d'urbanisme. Nous tenons à vous faire part de nos compliments pour cette initiative contribuant à la sauvegarde de ces milieux fragiles.

Chalifert rejoint le groupe des communes soucieuses de préserver ces milieux fragiles.

Toutefois, concernant le zonage Nzhi correspondant aux zones humides du marais de Lesches, si une ouverture au public est prévue il serait intéressant d'inclure un paragraphe dans le règlement sur les types d'occupation ou d'utilisation du sol soumis à des autorisations particulières tel que :

"Sont autorisés :

- les aménagements légers nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces milieux, à condition que leur localisation et leur aspect ne portent pas atteinte à la préservation des milieux et que les aménagements soient conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel (cheminements piétonniers, cyclables réalisés en matériaux perméables et non polluants etc.)"

Nous émettons un avis favorable au projet de PLU de Chalifert.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, en notre sincère respect.

Christophe PARISOT  
Directeur

